



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2019
COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le trente septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt quatre septembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAVOUYÈRE, Maire.

Étaient présents (18) :

M. GAVOUYÈRE, M. BROUNAIS, M. BRILAUD de LAUJARDIÈRE,
MME MÉRIADEC, MME CURAUDEAU, M. GUICHARD, MME FOURAGE,
MME PLAINEAU, M. GOUPIL, M. PILARD, MME LAUSSUCQ, M. MORIVAL,
M. AMPROU, M. LABARRE, MME BERNARD, MME TOUCANE, M. CHAUVET,
MME FALOT.

Absents, excusés et représentés (8) :

M. LÉCUREUIL a donné pouvoir à M. GOUPIL
MME GUILLOU a donné pouvoir à MME LAUSSUCQ
MME KULIBERDA a donné pouvoir à M. BRILAUD de LAUJARDIÈRE
MME AMPROU a donné pouvoir à M. AMPROU
M. FLEURY a donné pouvoir à M. MORIVAL
M. BARDOU a donné pouvoir à M. BROUNAIS
MME GARNIER a donné pouvoir à MME MÉRIADEC
M. BOUCARD a donné pouvoir à MME FALOT.

Absents (1) :

MME PAQUEREAU

Secrétaire de séance : MME MÉRIADEC

ORDRE DU JOUR

- 1 / Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2019.
- 2 / Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal.

2019-61 / Vœu du conseil : soutien à l'association « nous voulons tous des coquelicots » pour interdire l'utilisation des pesticides de synthèse.

ÉDUCATION - CULTURE - SPORT

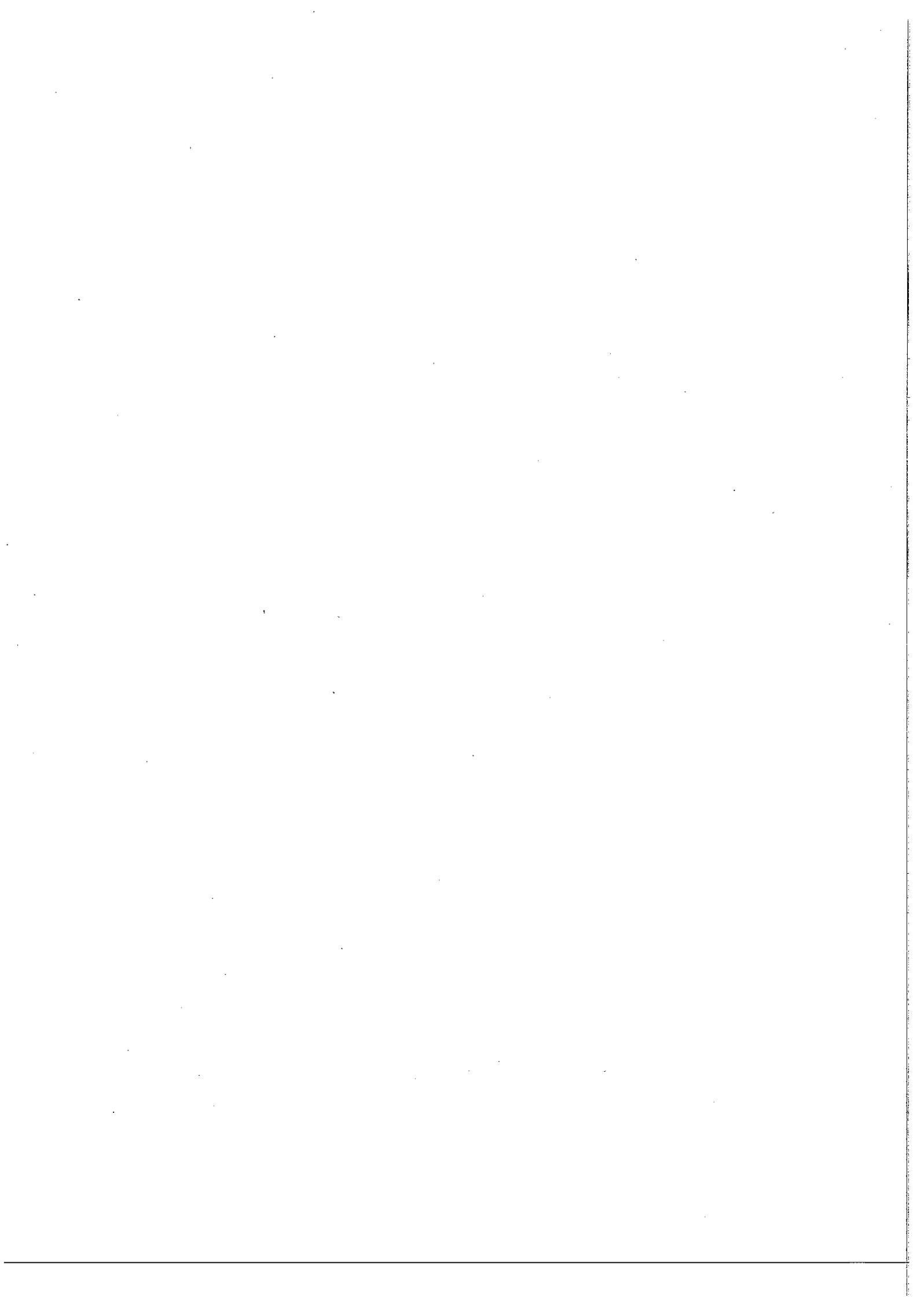
- 2019-62 / Avenant n°1 au marché de prestation de restauration scolaire.
- 2019-63 / Convention de partenariat d'éco pâturage avec Villa Ommia.
- 2019-64 / Avenant n°1 a la convention d'objectifs pluriannuelle entre la commune du Pellerin et l'association « The Serious Road Trip » dans le cadre des ateliers circassiens a destination des écoles élémentaires publiques du Pellerin.
- 2019-65 / Convention de partenariat avec l'association AILE dans le cadre de lectures contées.
- 2019-66 / Modification du règlement intérieur de la médiathèque George-Sand.
- 2019-67 / Attribution d'une subvention de projet à la section judo de l'Amicale Laïque du Pellerin pour la prise en charge de frais de déplacement de deux cadets au championnat de France.
- 2019-68 / Attribution d'une subvention de projet à l'École de Musique de l'Amicale Laïque du Pellerin suite à l'organisation du spectacle de musique de fin d'année.

CADRE DE VIE - URBANISME - TRAVAUX

- 2019-69 / Charte d'engagement : « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».
- 2019-70 / Adhésion à l'association Energies citoyennes sud Loire.
- 2019-71 / Secteur du Château-Sourdille : Cession des parcelles communales au Groupe CIF.
- 2019-72 / Pole Sportif : Acquisition de la parcelle AK81 des Consorts GUILLET/LOPEZ.
- 2019-73 / Sortie du Programme d'Action Foncière d'une propriété non bâtie – Parcelle cadastrée AC1, sise « L'Ouche Pissousse ».
- 2019-74 / Parcelle cadastrée AA970 – désaffectation et déclassement du domaine public communal.
- 2019-75 / Cession de la parcelle AA76.
- 2019-76 / Dénomination de voies nouvelles privées : Lotissement du Bois-Tillac Ouest.
- 2019-77 / Dénomination d'une voie nouvelle.
- 2019-78 / Dénomination des Halles.
- 2019-79 / Dénomination du stade Municipal.

FINANCE ET VIE ÉCONOMIQUE

- 2019-80 / Rapport d'activité 2018 de Nantes Métropole.
- 2019-81 / Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et assainissement.
- 2019-82 / Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et assimilés.
- 2019-83 / Rapport d'activité 2018 du délégataire du marché d'approvisionnement des Halles.
- 2019-84 / Décision modificative n° 3 du Budget primitif 2019.
- 2019-85 / Convention de financement de l'Accès au Droit.
- 2019-86 / Modification du tableau des effectifs – création et suppression de postes.
- 2019-87 / Représentativité des commissions municipales et éventuelle modification ultérieure du règlement intérieur.



2019-63 / Convention de partenariat d'éco pâturage avec Villa Omnia.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Education Culture et Sport » du 16/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à l'Éducation à signer la convention de partenariat avec l'entreprise d'éco-pâturage Villa Omnia.

Approuvé par 22 votes pour, 3 abstentions (Mme Bernard, M. Chauvet et M. Morival).

M. Fleury n'a pas participé au vote.

2019-64 / Avenant n°1 a la convention d'objectifs pluriannuelle entre la commune du Pellerin et l'association « The Serious Road Trip » dans le cadre des ateliers circassiens a destination des écoles élémentaires publiques du Pellerin.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Education Culture et Sport » du 16/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé :

- D'approuver la prolongation de la convention pour l'année scolaire 2020-2021,
- D'approuver le nouveau tarif horaire présenté ci-dessus,
- D'approuver le mode de facturation mensuelle,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Éducation, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-65 / Convention de partenariat avec l'association AILE dans le cadre de lectures contées.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Education Culture et Sport » du 16/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la convention de partenariat entre l'association « AILE » et la commune du Pellerin relative à l'organisation de cinq lectures contées dans le cadre de l'animation « Raconte moi et Chocolat »
- D'approuver la mise à disposition gracieuse des lieux pour les cinq dates de représentation.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-66 / Modification du règlement intérieur de la médiathèque George-Sand.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Education Culture et Sport » du 16/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les modifications apportées au règlement intérieur de la médiathèque George Sand.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-67 / Attribution d'une subvention de projet à la section judo de l'Amicale Laïque du Pellerin pour la prise en charge de frais de déplacement de deux cadets au championnat de France.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Education Culture et Sport » du 16/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver le montant proposé de la subvention attribuée suite au déplacement de deux cadets aux championnats de France.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Approuvé par 23 votes pour, 2 contre (M. Fleury et M. Morival)

M. Goupil n'a pas pris part au vote.

2019-68 / Attribution d'une subvention de projet à l'École de Musique de l'Amicale Laïque du Pellerin suite à l'organisation du spectacle de musique de fin d'année.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Education Culture et Sport » du 16/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver le montant proposé de la subvention attribuée suite à l'organisation du spectacle de musique de fin d'année de l'école de musique.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

CADRE DE VIE - URBANISME - TRAVAUX

2019-69 / Charte d'engagement : « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 19/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la charte d'engagement des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ci-jointe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à cette décision.

Approuvé à l'unanimité.

2019-70 / Adhésion à l'association Energies citoyennes sud Loire.

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 19/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver l'adhésion de la commune à l'association énergies citoyennes sud Loire.
- D'approuver le versement d'une subvention d'adhésion d'un montant de 220 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à cette décision.

Approuvé par 24 votes pour et 2 abstentions (M. Amprou et M. Chauvet).

2019-71 / Secteur du Château-Sourdille : Cession des parcelles communales au Groupe CIF.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 19/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser la cession des 5 parcelles ci-dessus référencées, représentant une superficie cadastrale totale de 4 336 m², au prix de 86 720,00 € net à payer par le Groupe CIF.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 18 votes pour, 4 contre (Mme Bernard, M. Chauvet, M. Fleury et M. Morival) et 4 abstentions (Mme Falot, Mme Toucane, M. Labarre, M. Boucard).

2019-72 / Pôle Sportif : acquisition de la parcelle AK81.

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 19/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle AK 81, libre de toute occupation, pour la somme de 7€/m² net vendeur + prime de remploi de 12 793,60 € + frais, d'une contenance de 16 848 m².
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 18 votes pour, 6 contre (Mme Bernard, Mme Falot, Mme Toucane, M. Labarre, M. Boucard et M. Chauvet,) et 2 abstentions (M. Fleury et M. Morival).

2019-73 / Sortie du Programme d'Action Foncière d'une propriété non bâtie – Parcelle cadastrée AC1, sise « L'Ouche Pissousse ».

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 19/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'acquérir la parcelle non bâtie cadastrée AC1, située à « L'Ouche Pissousse » au Pellerin, d'une superficie de 6 500 m², moyennant le prix de 92 641,16 € net de taxe, les frais afférents à l'acte restant à la charge de la Commune. Compte tenu des versements déjà réalisés par la Commune, le reste à charge est nul.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte à venir.

Approuvé à l'unanimité.

2019-74 / Parcelle cadastrée AA970 – désaffectation et déclassement du domaine public communal.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 19/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De constater la désaffectation du domaine public de la parcelle AA970, sise 13 rue du Clos Grillé, du fait d'une part de la cessation d'activité de service public au sein du bâti et de la clôture de la parcelle cadastrale. Le constat de désaffectation interviendra à effet immédiat à compter du moment où la délibération acquerra un caractère exécutoire.
- De déclasser du domaine public communal cette parcelle AA970 ; le déclassement interviendra à effet immédiat à compter du moment où la délibération acquerra un caractère exécutoire.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte à venir.

Approuvé par 21 votes pour, 4 contre (Mme Bernard, M. Chauvet, M. Fleury et M. Morival), 1 abstention (Mme Toucane).

2019-75 / Cession de la parcelle AA76.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 19/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la cession de la parcelle AA76 de 259 m² à Madame Nicole BOURGET pour la somme de 107 859,00 € net vendeur.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 22 votes pour, 2 contre (Mme Bernard et M. Chauvet) 2 abstentions (Mme Toucane et M. Morival).

2019-76 / Dénomination de voies nouvelles privées : Lotissement du Bois-Tillac Ouest.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 19/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De dénommer les voies nouvelles du lotissement du Bois Tillac Ouest :
 - o Rue Joseph TAILLARD.
 - o Rue René de VEILLECHÈZE.
 - o Rue Pierre BROSSEAU.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 24 votes pour, 2 abstentions (Mme Bernard et M. Chauvet).

2019-77 / Dénomination d'une voie nouvelle.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 19/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De dénommer la voie nouvelle programmée dans le cadre du Projet d'Aménagement du secteur du Château/Sourdille, Rue du Docteur Gaston VILLAINNE.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint déléguée à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 24 votes pour, 2 abstentions (Mme Bernard et M. Chauvet).

2019-78 / Dénomination des Halles.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 19/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De dénommer les Halles de la Commune, situées rue du Docteur Sourdille « Halles André PICHÉRY ».
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 24 votes pour, 2 abstentions (Mme Bernard et M. Chauvet).

2019-79 / Dénomination du Stade Municipal.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Cadre de Vie Urbanisme Travaux du 19/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- De dénommer le stade de football municipal « Stade Marcel MARCHAND ».
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 24 votes pour, 2 abstentions (Mme Bernard et M. Chauvet).

FINANCES ET VIE ÉCONOMIQUE

2019-80 / Rapport d'activité 2018 de Nantes Métropole.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel d'activité de l'année 2018 qui a été faite en séance.

2019-81 / Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et assainissement.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel relatif aux services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2018 qui a été faite en séance.

2019-82/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et assimilés.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui a été faite en séance.

2019-83 / Rapport d'activité 2018 du délégataire du marché d'approvisionnement des Halles.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activité du marché d'approvisionnement de l'année 2018 de la SARL SOGEMAR qui a été faite en séance.

2019-84 / Décision modificative n° 3 du Budget primitif 2019.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 23/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la décision modification n° 3 au budget primitif 2019
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Approuvé à l'unanimité.

2019-85/ Convention de financement de l'Accès au Droit.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 23/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les termes de la convention de financement de l'accès au droit entre Nantes Métropole et la commune, fixant notamment le montant annuel de contribution de la commune.
- D'autoriser, M. Le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

Approuvé à l'unanimité.

2019-86 / Modification du tableau des effectifs – création et suppression de postes.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances – Vie économique du 23/9/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver la création des postes susmentionnés.
- D'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs ci-annexé.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2019-87 / Représentativité des commissions municipales et éventuelle modification ultérieure du règlement intérieur.

La commission Finances – Vie économique du 23/9/2019 a souhaité que la question ne soit pas traitée de façon nominative mais sur le plan des principes, tels qu'ils sont exposés dans la Jurisprudence du Conseil d'Etat. Cette demande a été prise en compte dans la nouvelle rédaction de la Note Explicative de Synthèse. La commission a également suggéré que si le vote était positif, il soit procédé lors d'un prochain Conseil Municipal à une modification du Règlement intérieur, permettant l'intégration de nouveaux commissaires.

Après en avoir débattu, le conseil municipal a conclu que :

- La démission de 2 élus de leurs groupes respectifs a bien entraîné la création de 2 nouvelles tendances politiques au sein du conseil municipal.
- Malgré la non appartenance de ces 2 élus à 3 commissions sur 4 « le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances (au sein du conseil municipal) est assuré » et qu'en conséquence cette non appartenance n'a « pas compromis la bonne administration des affaires de la commune ».

Mais dans un esprit d'ouverture le conseil municipal a cependant décidé :

- De modifier au prochain conseil municipal le Règlement Intérieur du Conseil Municipal pour accueillir de nouveaux commissaires.
- D'opérer un travail préalable en commission pour décider d'une répartition des sièges respectant les équilibres de représentation entre la majorité et les minorités et entre les différentes minorités.

Approuvé par 22 votes pour.

Mme Toucane, Mme Bernard, M. Chauvet et M. Morival n'ont pas participé au vote.

Fait au Pellerin, le 7 octobre 2019

Le Maire,



Patrick GAVOUYÈRE

